

**SYNDICAT MIXTE
D'AMÉNAGEMENT ET DE PROMOTION
DE LA TECHNOPOLE DE L'AGGLOMÉRATION MANCELLE**

COMITE SYNDICAL
Séance du 25 février 2020

DELIBERATION n°2020-13

Rapporteur : M. le Président

OBJET : adhésion à l'association Ouest BIC-Technopoles

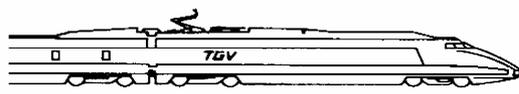
La société d'accélération de transfert de technologies, la SATT Ouest Valorisation, agit pour le compte des universités à l'échelle des régions de Bretagne et des Pays de la Loire. Tous les pôles de compétitivité présents en Bretagne et dans les Pays de la Loire ont une dimension bi-régionale.

Chacune des technopoles interagit avec la SATT et les pôles de compétitivité. Alors que la coopération entre les 11 technopoles était informelle, il est apparu utile en 2018 qu'elles créent une association pour faciliter l'adoption de positions uniques et cohérentes dans l'espace interrégional dans le dialogue avec les autres organismes de développement économique par l'innovation précédemment cités.

L'objet de l'association est de permettre aux technopoles « *d'échanger leurs expériences, d'exercer ensemble des activités d'animation, de lobbying, de communication ou encore de marketing territorial dans le domaine de l'incubation et du développement économique par l'innovation, de mutualiser et coordonner des actions, et de se fédérer, quand nécessaire, pour optimiser les relations avec leurs partenaires interrégionaux.* » (article 2 des statuts).

Je vous propose donc d'adhérer à l'association interrégionale des technopoles Ouest BIC-Technopoles (le montant de la cotisation pour l'année 2019 était de 100 €) et d'autoriser M. le Président à signer tout document se rapportant à cette adhésion. Les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 011, article 6281.

ADOPTÉE



Extrait du Registre des Délibérations
du Comité Syndical



SEANCE du mardi 25 février 2020

L'an deux mille vingt, le mardi 25 février à 14 heures, les membres du Comité Syndical, sur convocation et ordre du jour adressés et affichés le mardi 18 février 2020 se sont réunis salle de Le Mans Innovation, 57 Boulevard Demorieux au Mans, sous la Présidence d'Olivier BIENCOURT, Président du Syndicat Mixte.

Sont présents :

Olivier BIENCOURT - Thierry COZIC - Véronique RIVRON - Patricia CHARTON - Claude JEAN - Gilles JOSSELIN - Jean-Marc LAFFAY - Didier REVEAU - Jean-François SOULARD - Patrick DESMAZIERES - Dominique AMIARD.

Absents et excusés :

Vanessa CHARBONNEAU - Dominique LE MENER - Noël PEYRAMAYOU - Christophe ROUILLON - Anne BEAUCHEF - Alexis BRAUD - Gilles LEPROUST - Olivier SASSO - Catherine GOUHIER.

Mme Véronique RIVRON remplit les fonctions de Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du jeudi 16 janvier est approuvé.

Les Membres ci-dessus désignés ont signé au Registre après délibération en séance.

Le décompte des voix sur chaque question soumise au vote du Comité Syndical a été effectué conformément à l'article 6 des statuts du Syndicat modifié par arrêté préfectoral du 14 août 2018.